

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

« FORÊTS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10/12/2012

Le 10/12/2012 à 18H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à l'Espace Maillotin de Mesnil-Sellières.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET - M. THIENOT

BOUY-LUXEMBOURG :

BREYONNES : MME FINELLO.

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – M. NIVOIX - MME CARILLON – MME BATTELIER

DOSCHES : - MME MORENO

GERAUDOT : M. BERNARD

LUYERES : M.SCHILD – MME SEBILLE

MESNIL-SELLIERES : MME BOUDOT-DROUIN – M. SECLIER

ONJON : M. PIERRON - M. CANOT

PINEY : M. DENORMANDIE – M. BRIAUX – M. JANNY

ROUILLY-SACEY : M. MALATRAS ; M.DYON

VAL D'AUZON : M. ROUILLEAUX – M. DELOL

Étaient excusés : Mme DEBOUY; M. B. MAILLY, M. PREVOST; Mme PERROT, M.MAILLY S., M. PUTOIS, M. DELOL

Assistaient également :

AVANT LES RAMERUPT : MME GRADOS - M. MAILIER

POUGY : M. PONCELET - M. GIRARDOT

Monsieur Edouard THIENOT est élu secrétaire de séance.

Monsieur JACQUINET souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire et donne la parole à M. BAZILE, directeur du SIEDMTO et au représentant du bureau d'études.

Réflexion autour de la Tarification Incitative

Le SIEDMTO assure la collecte et le traitement de vos déchets. Pour financer cela, le syndicat récupère la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) qui accompagne les impôts locaux. Récemment, une étude a été engagée en vue de changer le système de financement du service. Il est en effet envisagé d'adopter dans les années à venir

une tarification dite « incitative »,

qui consiste à calculer le montant payé par chaque ménage en fonction de la quantité des déchets qu'il produit. C'est le principe du « pollueur-payeur ». Si aucune décision n'est prise à ce jour, les bases de la réflexion sont les suivantes :

· le Grenelle de l'Environnement intègre une **obligation** de mettre en oeuvre un financement du service qui incite à la réduction des déchets et ce **avant 2015**.

· Le coût global de la gestion des déchets est en hausse continue et l'augmentation de divers coûts est inéluctable : carburants, TVA, Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes font gonfler notamment les prix de traitement des ordures ménagères résiduelles. Une baisse des tonnages à collecter et traiter doit intervenir pour **maintenir les coûts** à leur niveau actuel.

· Une tarification plus juste est souhaitée par une part croissante des usagers, pour récompenser ceux qui trient leurs déchets et ceux qui compostent à leur domicile.

Une TEOM incitative est alors un moyen efficace et nécessaire d'amener chacun à trier mieux, à composter davantage et à produire moins de déchets. Elle permettra au SIEDMTO de contenir la hausse des coûts tout en satisfaisant à ses obligations.

Comment se présenterait la nouvelle tarification ?

Le principe de TEOM incitative imaginé s'approche d'une facture d'électricité ou de téléphone, le montant total étant composé de :

- **Une part fixe**, comparable à un abonnement, calculée comme la TEOM actuelle mais avec un taux plus bas,

- et **une part variable**, liée à l'utilisation du service par chaque ménage : le nombre de fois qu'un ménage sort ses Ordures Ménagères Résiduelles, ainsi que le nombre d'accès en déchèteries.

Pour calculer la part variable, il est envisagé de fournir à chaque foyer un bac roulant, dont la taille dépendrait du nombre de personnes que compte le foyer et dans lequel serait intégrée une puce électronique. Cette puce permet pendant la collecte de reconnaître à quel foyer un bac est rattaché, donc de compter le nombre annuel de sorties (ou levées) par ménage. En fin d'année, les sorties **au-delà d'un nombre forfaitaire** amènent un surcoût au travers de la part variable.

Évidemment, tout déchet présenté en dehors d'un contenant propre au SIEDMTO sera refusé en collecte.

Les poubelles ne seront pas pesées. Seul le nombre de sorties est pris en compte.

L'utilisation des sacs jaunes ne sera pas payante, mais la qualité du tri sera toujours vérifiée lors du ramassage.

Chacun aura donc intérêt à sortir son bac uniquement lorsqu'il est plein et de ralentir au maximum son remplissage. Pour ce faire, le tri sélectif, le compostage domestique et un changement des habitudes de consommation seront les meilleurs moyens de réduire la quantité d'ordures résiduelles à éliminer.

Les déchèteries seraient quant à elles équipées de barrières automatiques. Pour accéder aux quais, chacun devrait présenter une carte d'accès fournie au préalable par le SIEDMTO. Ceci permettra de facturer les volumes trop importants (comme aujourd'hui) mais aussi de compter le nombre de passages annuels et facturer **au-delà d'un nombre forfaitaire**. Les personnes extérieures au SIEDMTO ne pourraient plus accéder aux déchèteries, à moins qu'une facture soit établie.

Ainsi, un ménage qui groupera ses apports, qui privilégiera les filières de réparation ou de récupération et qui compostera ses déchets verts pour limiter les accès en déchèterie paiera moins que celui qui accède trop souvent aux déchèteries.

Comment va évoluer la TEOM de chacun ?

Cela dépendra des efforts fournis par chacun. Les prix qui seraient appliqués ne sont pas encore connus, mais il s'agira de trouver des tarifs qui permettront de :

- Amener une TEOM en baisse pour ceux qui produisent peu d'ordures résiduelles, en effectuant un tri scrupuleux et en compostant par exemple.

- Amener une hausse de la TEOM pour ceux qui ne participent pas au tri et jettent sans compter.

La baisse des tonnages à collecter devrait permettre d'éviter une hausse importante des coûts globaux du service. En plus, ces coûts seraient répartis plus équitablement entre ceux qui fournissent des efforts et ceux qui n'en font pas.

Si ce choix d'adopter la TEOM incitative pourrait être confirmé prochainement, sa mise en place nécessitera plusieurs années et le SIEDMTO ne manquera pas d'informer et consulter ses usagers sur le développement du projet.

Après échanges de vues et débats, le conseil communautaire prend acte de cette présentation et remercie le bureau d'études, MM DYON et BAZILE pour les réponses apportées

Le Contrat de Développement Social du Territoire (CDST)

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Béatrice MASSON et à M. Johann AVISSE de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Leur intervention concerne la mise en place d'un CDST sur notre territoire.

L'objectif : montrer les atouts du territoire. Mais aussi ses problèmes

Avec une population de 5 981 habitants répartis sur douze communes, l'enquête montre que le territoire est un territoire agréable à vivre avec, comme atouts, un cadre de vie de qualité et un patrimoine culturel riche. Toutefois, on peut regretter un accès à la téléphonie et à l'internet haut débit encore limité, ainsi qu'un axe routier chargé sur la commune de Piney.

Un territoire qui est composé d'une population jeune et solidaire avec des accueils pour la petite enfance ainsi qu'un véritable entourage pour les personnes âgées.

L'enquête montre, qu'au niveau des emplois de proximité, il existe de petites entreprises de un ou deux salariés, de l'artisanat, et de l'agriculture diversifiée mais peu de moyennes ou grandes entreprises et peu d'industries. La vie associative est riche mais l'accès à la culture est difficile à cause d'un manque de communication.

Quelques pistes d'actions sont proposées pour remédier aux différents problèmes précités :

- création de petits journaux d'informations,
- informations et formations des bénévoles,
- structures d'accueil pour les jeunes,
- valorisation de l'agriculture locale,
- marchés,
- bourses aux vêtements,
- création d'aires de jeux pour améliorer la vie sur le territoire.
- etc...

Ainsi, il est proposé que 2 groupes de rencontres soient mis en place

- Mieux se connaître
- la vie associative

Ces rencontres sont programmées le jeudi soir de 20 heures à 21 heures 30. Les dates seront annoncées par les journaux locaux et le site internet intercommunal. Plusieurs conseillers ont demandé à être avertis par courriers électroniques.

Après échanges de vues et débats, le conseil communautaire prend acte de cette présentation et remercie les personnes de la MSA pour avoir choisi notre territoire et la qualité de leur prestation.

La séance est levée à 20 heures